



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 25 septembre 2014

Communiqué de presse

Opération de contrôle de poids lourds dans le bourg de Saint-Pierre

Ce vendredi 19 septembre 2014, une opération de contrôle routier, visant les poids lourds, s'est déroulée dans le bourg de Saint-Pierre.

Ce contrôle réalisé en présence du sous-préfet Ivan POSTEL-VINAY, entre 03h00 et 05h00, par des équipes de la Gendarmerie nationale appuyées par la police municipale de Saint-Pierre, a donné lieu à la verbalisation de plusieurs contrevenants pour non respect de l'arrêté municipal et pour d'autres infractions.

Il fait suite à l'alerte de riverains ayant constaté la violation de cet arrêté par plusieurs transporteurs de pondéreux.

En effet, afin de limiter les nuisances liées à la circulation des poids lourds dans le bourg de Saint-Pierre, cette circulation est réglementée par arrêté municipal. **Ainsi, la traversée du bourg par les véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite entre 22h00 et 05h00** afin de ne pas gêner le sommeil des Pierrotins.

Le préfet de la Martinique appelle l'ensemble des transporteurs au respect de la réglementation et compte sur la responsabilité de chacun pour conjuguer harmonieusement l'activité économique liée aux carrières et la préservation du cadre de vie à Saint-Pierre.

De nouveaux contrôles de ce type seront réalisés régulièrement.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1